

Après sa création, la prébende d'Emanville fut donnée, en 1165, avec celle de Semerville, par Rotrou, évêque d'Evreux, à M^e Hebert, un de ses chanoines.

A la même époque, on trouve Roger d'Emanville, témoin d'une charte de Robert, fils de Galéran, comte de Meulan, en faveur du Bec.

En 1180, dans les environs d'Evreux, un Hereford est signalé comme débiteur envers le Trésor de 20 s. pour *dissaisine*.

Lorsque Philippe-Auguste donna en 1204 à Robert de Courtenay, Conches, Nonancourt, Damville et Illiers, il y joignit sans doute Emanville, car ses registres rédigés en 1210, notent que les fiefs assis sur la paroisse sont entre les mains de Robert de Courtenay.

Des lettres de Raoul, évêque d'Evreux, du mois de février 1228, obligèrent le vicaire d'Emanville (1) et de plusieurs autres paroisses à payer une rente à l'abbaye du Bec, et par une disposition spéciale, ce vicaire avait droit à une rente d'un muid de blé sur la grange que les religieux avaient à Emanville.

En 1275, la prébende d'Emanville était possédée par Jean Cinthines ou Cinty, chapelain du pape: Jean Cailly, chevalier, était seigneur de la paroisse. Le chanoine intenta un procès au seigneur, au sujet du moulin-à-vent que celui-ci possédait dans la paroisse et dont il réclamait la dîme qui n'avait pas été payée depuis plus de 30 ans.

Le patronage d'Emanville finit par passer dans des mains laïques, ainsi que le constate un arrêt du Parlement de Rouen, en date du 6 mars 1344 (2).

De 1428 à 1429, Emanville, dans la seigneurie du Guignon, pour 21 feux, paya 21 l. pour le guet au château de Conches.

En 1432, le contingent de la paroisse d'Emanville, dans l'impôt de 1,500 l. mis par les Anglais sur la vicomté de Breteuil, fut fixée à 38 l.

D'après un titre du 4 septembre 1454, les 90 acres de terre labourable dont se composait le fief d'Emanville valaient 20 s. de loyer par acre, avant les guerres des Anglais.

Lors de la montre de 1470, Jean de Louretel, seigneur des Jardins à Thévray, est qualifié du titre de seigneur d'Emanville en partie, à cause du fief des Landes qu'il possédait sur la paroisse.

En 1504, la ferme des moulins et champs d'Emanville avait rapporté pour 6 mois au domaine du roi 7 s. 2 d. (3).

(1) C'était le curé de la paroisse, mais on lui donnait la qualification de vicaire, parce que l'abbaye du Bec était curé primitif.

(2) Biblioth. Mazarine. *Manuscrit* 480.

(3) M. Sémelaigne. *Conches*, p. 139.

On lisait autrefois dans l'église Saint-Laurent de Rouen l'épitaphe suivante:

Gist damoiselle... Valles, femme de N. H. maistre Robert le Roux sieur de Tilly... seule fille et héritière de defunt maistre Pierre Valles, sieur d'Emanville... laquelle décéda le 6 février 1561.

De Valles; de gueules à la fasce échiquetée d'or et d'azur, accompagnée de 3 têtes d'aigle arrachées d'or.

Après la dame Le Roux de Tilly, Emanville fut possédé par Claude de Maillet, seigneur de Corneville-la-Fouquetière, de Gissay, etc., qui faisait partie en 1579 du Puy Sainte Cécile d'Evreux. A sa mort, ses biens furent partagés entre plusieurs héritiers.

De Maillet: d'or à la fasce d'azur abaissée sous un lion léopardé de gueules, surmonté d'une montagne de sable.

Dans les premières années du xvii^e siècle, Emanville appartenait à Alphonse d'Arande qui mourut en 1603, laissant ses enfants en minorité. En 1618, Isaac d'Arande, aîné de la famille, était seigneur d'Emanville; ses fils, Jacques et Gilles, seigneurs d'Emanville, furent maintenus de noblesse. Lors de la recherche de M. de Marle. Jacques le Boucher, curé de la paroisse, obtint aussi justice.

Arande: coupé, d'argent, à l'aigle issant éployé de sable, et de gueules, à la fleur de lys fleuronnée d'or.

Antoine de Fontaines, seigneur en partie de Boiscard à Combon, était seigneur de Saint-Etienne-d'Emanville vers 1695.

En 1756, Jean Laurent Le Metayer, chevalier, seigneur de la Haye-le-Comte et de la Neuville-du-Bosc, était aussi seigneur patron d'Emanville, son écu portait: d'azur à 3 aigles au vol abaissés d'argent, becquées et membrées de sable, rangées en fasce.

La famille de la Boulaye eut au xviii^e siècle la seigneurie d'Emanville; en 1775, Amand Toussaint la Boulaye d'Emanville constitua une rente de 48 l. 10 s. au profit de la charité de la paroisse. Cette corporation avait pour armoiries sur ses chaperons: de sable au sabre d'argent posé en pal.

M. Alleaume, chanoine d'Evreux, jouissait de la prébende d'Emanville en 1750, vers la même époque, Emanville possédait 137 feux, le fief était compté pour un quart de hautbert.

En 1788, M. de la Boulaye d'Emanville comparut aux assemblées de la noblesse du bailliage secondaire de Conches.

Fiefs. COUILLARVILLE. La voie romaine de Chartres à Damville passait à Couillarville; on prétend que c'est près de là dans le triage du Champ-de-Bataille, que fut livrée, en 949, la bataille où Lothaire fut défait par le duc Richard qui reprit possession d'Evreux.

Une ancienne forme du nom de Couillarville a été Gillarvilla. On peut ainsi placer

entre les premiers seigneurs de ce fief, Richard de Gislavilla, justicier du roi vers l'an 1180, dont le nom se voit au bas d'une charte de Guillaume de Tournebu, concernant Autheverne. Après lui vient Guillaume de Gillarvilla, chanoine officiel d'Evreux; c'est peut être le même que Guillaume, seigneur de Collerville, dont on a une charte pour la Noë datée de 1227. Henri de Couillarville, chevalier, fut témoin en 1231 de la donation d'une maison à Conches.

En 1234, l'abbaye de Conches avait une dime à Couillarville.

Catherine de Bures, veuve de Henri de Couillarville, chevalier, plaidait en 1344 devant l'Echiquier de Rouen avec Jean, comte d'Harcourt (1).

En 1360, Robert de Couillarville qui avait pris les armes pour son suzerain, Charles-le-Mauvais, obtint son pardon du roi Jean. L'année suivante, Jean de Couillarville, *esc.* était un des hommes d'armes qui gardaient le château de Conches; son frère Robert en était capitaine deux ans après. Vers 1370, M^{gr} Robert de Couillarville, chevalier, portait: *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 étoiles de sable.*

Guillemette de Couillarville, une des trois filles de Jean épousa Robert Rioult qui dès 1391 était seigneur de Couillarville, mais dont l'aveu n'est que de 1402. Il mourut à son hôtel de la Haute-Maison à Glisolles, vers la Pentecôte 1414, laissant de son second mariage Marguerite Rioult, épouse de Robert de Cramenil qui fit aveu en 1427 pour les fiefs de Couillarville et des Fosses à la Puthenaye à cause de sa femme, et dont il n'eut pas d'enfants. De sa troisième femme Catherine de Daubeuf, Robert Rioult avait eu Perronelle, qui épousa vers 1451 Pierre de Boscherville, dont elle eut deux filles, Jacqueline et Marie: elle se remarria en 1461 à Jehan Louvel, chevalier.

Rioult: *d'argent à l'aigle éployé de sable, le vol abaissé à la bordure engrelée du même.*

À la mort de Perronelle Rioult, Jacqueline de Boscherville, issue du premier lit, eut les biens de sa mère et épousa Philippe de Fleurigny, chevalier, 1^{er} chambellan du roi.

Fleurigny: *de sinople au chef d'or à un lion de gueules brochant sur le tout.*

Jeanne de Fleurigny, fille de Philippe, contracta deux premières alliances demeurées stériles, l'une avec Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, la seconde avec Jean de Sandouville; elle épousa en troisième, Richard de Nollent, seigneur de Fatouville, à Hébertot, qui avait le titre de seigneur de Champeaux et de Couillarville lorsqu'il fut reconnu d'ancienne noblesse en 1523; il

(1) Hist. d'Harcourt, p. 364.

mourut en 1526, laissant trois fils: le second, Olivier, seigneur de Fatouville, eut le fief de Couillarville; il fut maintenu sur la liste des possesseurs de fiefs en 1540 et il mourut vers 1562. Ses trois fils: Hélié, tige des Nollent-Hébertot, Jacques de Nollent-Fatouville et Richard, seigneur de Couillarville et Champeaux, d'où sont descendus les Nollent-Couillarville, partagèrent sa succession en 1563.

Richard II de Nollent épousa en 1571, Catherine du Moucel, dont il eut Jacques, seigneur de Couillarville et de Torcy et Pierre de Nollent, seigneur de Champeaux, etc. Ces deux frères firent des lots le 27 septembre 1596. Jacques, *esc.*, fit aveu le 28 juin 1605 pour un plain fief de haubert appelé Couillarville assis en la paroisse de la Gouberge; il avait: « droiture de mottage, pont-levis, haute et basse cour » (1). Il mourut, laissant de Jeanne de Canouville sa femme, un fils nommé Jacques, chevalier, qui était mort en 1654 et dont la veuve Catherine de Croixmare habitait alors le fief de Saint-Vulfranc, à Saint-Paul-sur-Risle.

Le 10 février 1668, Jacques de Nollent, III^e du nom, sieur de Couillarville, fut reconnu d'ancienne noblesse.

En 1700, vivait Jacques de Nollent, IV^e du nom, chevalier.

Couillarville comptait 25 feux en 1765.

En 1789, un de Nollent était encore seigneur de Couillarville et, en 1812, M. de Nollent-Couillarville était maire de Couillarville; plus tard, le château de Couillarville était occupé par M. Joseph Le Bienvenu, de Soccaras.

2^o LES LONDES. Dans un acte de 1276, il est fait mention comme abornement des terres d'Erard des Londres.

En 1333, les Londres étaient déjà partagées en grandes et petites. Ainsi Richard de la Salle, supérieur des Templiers de Renneville, bailla à Jean de la Pérelle, d'Emanville, une mesure *as Grans Londres*.

Guillaume Le Loutrel, *esc.*, fit en 1424 aveu pour le fief des Londres. Jean le Loutrel en se présentant à la montre prit le titre de seigneur des Jardins et d'Emanville en partie, à cause des Londres. Il est fait mention en 1771 de feu messire Jacques de Nollent, chevalier, seigneur des Londres.

3^o MAUBUISSON. De tous les anciens seigneurs de ce fief, on ne connaît que Thomas de Maubuisson, témoin vers 1190 d'une donation de Roger de Tosny.

§ 2. SAINT-LÉGER-LA-CAMPAGNE.

Cette petite paroisse a aussi porté les noms de Saint-Léger-les-Hospitaliers et de Saint-Léger-de-Mesnilotte, à cause de sa situation particulière.

(1) Notes particulières.

tuation près d'une commanderie de Malte et d'un fief de ce nom.

La voie romaine venant de Chartres par Damville rejoignait à Saint-Léger la voie d'Evreux à Lisieux; on y a trouvé des vases antiques et des ornements en cuivre.

Le culte de Saint-Léger, martyrisé en 678, étant ancien, il y a lieu de penser que l'établissement de la paroisse l'est également.

Les premiers seigneurs de Saint-Léger que nous connaissions portaient le nom de la paroisse. Raoul de Saint-Léger fut témoin lorsque Robert d'Harcourt confirma en 1200 la donation de l'église du Tilleul-Lambert, faite aux Templiers (1). Ce même Raoul, avec Etienne de Saint-Léger, peut être son frère, servirent de témoin à Lucas des Essarts, lorsqu'il donna aux Templiers de Renneville un ténement à Epreville. Ces deux parents eurent pour successeur Simon de Saint-Léger qui fut témoin, en 1208, d'une charte de Roger Pean de Bois-Gencelin.

La famille de Feuquerolles paraît avoir remplacé à Saint-Léger la famille primitive; le fond de la commanderie nous a conservé une série de chartes qui semblent l'indiquer.

En 1246, Henri de Feuquerolles vend aux Templiers le revenu qu'il tirait de ses fermiers Bézein, Guillaume Bancé et Thomas Gelos, au Tilleul-Lambert et à Saint-Léger; à la même date, il s'oblige à une rente d'un demi-muid d'avoine envers Guillaume de Sacquenville, qui la donna de suite aux Templiers.

En 1249, Robert Sébert était tenu de payer aux Templiers deux setiers de froment sur son ténement à Saint-Léger. Martin Sebert vendit à ces chevaliers trois quartiers de froment sur son ténement.

Pour mettre fin à une contestation qui existait entre lui et les Templiers, Jean de Harcourt leur fit la remise des redevances qui lui étaient dues par ses vassaux de Saint-Léger et de plusieurs paroisses voisines.

En 1258, par une charte lue devant toute la paroisse de Saint-Léger réunie, Roger Sebert donna aux chevaliers du Temple onze pièces de terre en divers triages.

En 1374, Jean Joires, pour des héritages à Saint-Léger-la-Campagne, s'obligea à une rente de 10 boisseaux de froment envers Frère Guillaume du Chesne, maître de Saint-Etienne de Renneville.

Guillaume Bigards, *esc.*, seigneur patron de la Turgère, Balines, *etc.*, était aussi seigneur de Saint-Léger-du-Mesnillotte, *etc.*, son petit-fils, Philippe-Guillaume Bigot, prêtre de l'Oratoire, était seigneur patron de Saint-Léger-la-Campagne, devenue la pre-

(1) *Notes Le Prévost.*

mière de ses seigneuries. Saint-Léger-les-Hospitaliers comptait pour 16 feux en 1765.

Au moment de la Révolution, M. Rosselein, curé de Saint-Léger, avait prêté le serment civil mais il se rétracta bientôt.

§ 3. LA GOUBERGE.

La Gouberge, comme la plupart des paroisses récentes, avait pour patronne la Sainte Vierge.

En 1211, Richard de la Gouberge céda par échange aux Templiers de Renneville 6 acres, une vergée et 16 perches de terre au hameau de la Gouberge, dans la partie qui relevait de la paroisse d'Ormes (1).

Jehan de la Gouberge ou ses hoirs devaient à Gilbert des Essarts une rente de 20 s. à la Saint-Remi, que ce seigneur céda aux frères de la Poulrière, de l'ordre de la Trinité, pour le rachat des captifs, en novembre 1273.

Par la succession des temps, le fief de la Gouberge échut à Robert des Essarts de la paroisse d'Epreville, qui le vendit aux Templiers en 1287, moyennant 440 l. 10 s. t. De puis, le commandeur de Renneville présenta à la cure de la Gouberge jusqu'à la Révolution.

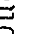
Philippe, fils aîné de Robert d'Artois, sire de Conches, amortit, en 1293, en faveur des Templiers, le fief de la Gouberge qu'ils vendaient d'acheter de Robert des Essarts.

La Gouberge rapportait alors 20 l. de revenu.

En 1428, les habitants de la Gouberge payèrent 40 s. en échange du guet qu'ils devaient au château de Conches (2).

Etienne Dubois, prêtre, curé de la Gouberge, fit aveu, vers 1760, au noviciat des Jésuites de Rouen, pour des biens situés à Ecauville.

En 1765, la paroisse comprenait 11 feux.

EMANVILLE, cant. de Conches, à 141 m. d'alt. — Sol, alluvium ancien et diluvium. — *R. Dép.* n° 1 de Rouen au Mans. — *Ch. de gr. con.* n° 66 de Lyre au Neubourg. — *Ch. d'int. com.* n° 37 d'Aurilly à Emanville. — Surf. terr. 1,166 hect. — Pop. 566 hab. — 4 cont. 7,049 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 4,052, —  de la Commanderie. — Percep. et rec. cont. ind. de Conches. — Parois. — Presbyt. — Ecole mixte de 77 enf. — Maison d'école, — bur. de bienf. — 6 déb. de boissons, — 20 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 18, de cant. 12.

Dépendances: COUILLERVILLE, LA GOUBERGE, LES GRANDES-LONDES, MAUBISSON, LES PETITES-LONDES, PICARDVILLE, SAINT-LÉGER.

(1) La paroisse de la Gouberge n'était peut-être pas encore fondée.

(2) M. Gardin. *Conches*, p. 116.